



Quels sont les devoirs de l'Agence immobilière auprès du proprio

Par **VOILA**, le **01/03/2014** à **11:28**

Bonjour,

j'ai mis en location ma maison dans une agence immobilière. L'agence a trouvé des locataires pour début de mois. Je n'ai eu que des informations vagues sur les locataires, juste que ce sont des gens biens, qu'ils travaillent tous les deux. Au départ, on m'a parlé d'un couple, puis plus tard on me dit que c'est un couple avec une petite fille. Suis-je en droit de connaître au final l'identité des locataires et le nombre, sachant que dans la maison il n'y a que 2 chambres et qu'au final je pense qu'ils sont plus nombreux ?

De plus, lorsque je suis allée à la maison avant la date de mise en location, j'ai eu la surprise de voir que les locataires avaient déjà emménagés, sans que l'agence ai pris la peine de me le demander ?

Au vu de la situation, j'ai demandé à la personne de l'agence des explications et de me monter le bail, l'état des lieux, les clés... elle est venue sans rien, les clés les locataires les avaient récupérées, les papiers étaient à l'agence...enfin elle m'a dit de ne pas m'inquiéter qu'elle me transmet tous les documents par mail. Je n'ai rien reçu...elle m'a répondu que j'aurai les documents vers le 20 avec le compte de gestion ?

et qu'en ce qui concerne l'état des lieux, elle avait l'habitude de faire une mise au point quelques jours plus tard avec les locataires pour les petites choses qu'ils n'auraient pas vu le jour de la remise des clés. L'agence a-t-elle le droit de procéder comme ça ?

Si quelqu'un peut me répondre rapidement, je suis vraiment inquiète sur les méthodes de cette agence.

Je vous en remercie par avance.